

Notice to Importers of Processed Pet Food From the USA **CONTAINING BOVINAЕ INGREDIENTS**

Please note that as of **April 15, 2015**, import permits will no longer be required for **PROCESSED PET FOOD AND TREATS FROM THE USA CONTAINING BOVINAЕ INGREDIENTS FOR COMMERCIAL SALE OR RE-SALE IN CANADA**.

Import permits for these commodities that have expired or are due to expire before this date will be extended to April 15, 2015.

The CFIA Centre of Administration (CoA) is currently amending the expiry dates on import permits for import permit renewal applications received to-date. The expiry dates for these renewals will be updated and these permits will be reissued in priority sequence. Shipments arriving before April 15, 2015 without a valid import permit will be refused entry.

Please note: Import Permits will continue to be required for:

- raw pet diets containing animal products and by-products that are not heat-treated/shelf stable and
- processed pet foods and diets containing animal products and by-products, imported for use in laboratories, as samples for analysis, research and/or diet trials (not for commercial sale)

Questions can be directed to:

CFIA Animal Import Export Division
Animal Products and By-Products Section
apabpimport@inspection.gc.ca

Avis aux importateurs de nourriture « Bovine » pour animaux de compagnie transformée provenant des États-Unis

Veillez noter qu'à compter du **15 avril 2015**, aucun permis d'importation ne sera dorénavant exigé pour **LA NOURRITURE ET LES GÂTERIES POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE TRANSFORMÉES PROVENANT DES ÉTATS-UNIS ET CONTENANT DES INGRÉDIENTS BOVINS DESTINÉES À LA VENTE COMMERCIALE OU À LA REVENTE AU CANADA.**

Les permis d'importation pour ce produit qui sont déjà échus ou qui sont sur le point d'arriver à échéance avant cette date seront prolongés jusqu'au 15 avril 2015.

Le centre d'administration de l'ACIA a entamé le processus de modification de la date d'expiration des permis d'importation pour les demandes de renouvellement des permis, reçues à ce jour. Les dates d'expiration pour ces renouvellements seront mises à jour avant de mettre à jour les autres permis dans le système. Les cargaisons arrivant sans un permis d'importation valide avant le 15 avril 2015 ne seront pas autorisées à entrer au Canada.

Nota: Des permis d'importation seront toujours exigés pour :

- la nourriture crue (non traitée à la chaleur et de longue durée de conservation) pour animaux de compagnie contenant des produits et des sous-produits d'origine animale ainsi que pour
- la nourriture pour animaux de compagnie, traitée à la chaleur et de longue durée de conservation, contenant des produits et des sous-produits d'origine animale qui est importée pour les laboratoires comme échantillons ou pour l'utilisation dans le domaine de la recherche et dans des essais diététiques (c'est-à-dire : qui n'est pas destinée à la vente commerciale au Canada).

Vous pouvez envoyer vos questions à la section suivante :

Division d'importation et d'exportation des animaux de l'ACIA
Section des Produits et des sous-produits d'origine animale
apabpimport@inspection.gc.ca